



Icogne, Lens, Crans-Montana, le 3 décembre 2021  
 (modifié, le 17 mai 2022)

# AVIS

En application de l'avenant au règlement intercommunal de police "Nuisances dues aux travaux" homologué le 20 avril 2016, les Communes d'Icogne, Lens et Crans-Montana, publient le calendrier officiel 2022 mettant en exergue les plages de restrictions appliquées pour les travaux devant être entrepris à l'intérieur du périmètre touristique.

Dates			Restrictions	Remarque
1 janvier	au	9 janvier	Travaux interdits	Vacances Nouvel An
10 janvier	au	15 avril	Période de restriction	
16 avril	au	18 avril	Travaux interdits	Week-end de Pâques
19 avril	au	24 avril	Période de restriction	
25 avril	au	10 juillet	Travaux autorisés "sans restriction"	
11 juillet	au	31 juillet	Période de restriction	
1 août	au	15 août	Travaux interdits	Vacances Estivales
16 août	au	28 août	Période de restriction	Open (25.08 au 28.08)
29 août	au	23 décembre	Travaux autorisés "sans restriction"	
24 décembre	au	31 décembre	Travaux interdits	Vacances de Noël

**Remarque :**

*Ce calendrier a été édicté pour les travaux extérieurs. Pour ce qui a trait aux travaux intérieurs, le règlement de PPE fait foi.*

Le règlement est consultable auprès des Services techniques municipaux ou des sites Internet respectifs : [www.lens.ch](http://www.lens.ch) / [www.commune-cransmontana.ch](http://www.commune-cransmontana.ch) / [www.icogne.ch](http://www.icogne.ch)

**Les Administrations communales**